



Procès-verbal de la réunion du conseil de direction

L'an deux mille vingt-six et le vingt-huit du mois de janvier à dix heures cinquante minutes s'est tenue à la salle de réunion du Rectorat, une réunion du Conseil de Direction de l'Université ayant l'ordre du jour suivant :

- 1- **Réhabilitation et aménagement des blocs pédagogiques ;**
- 2- **Divers.**

1- Réhabilitation et aménagement des blocs pédagogiques

Concernant le projet de construction du bloc de 20 laboratoires, l'intitulé actualisé de l'opération est : « Étude (actualisation et complément), suivi et achèvement des travaux du reste à réaliser du bloc de 20 laboratoires au profit de l'Université de Tizi-Ouzou ».

Une première opération relative à ce projet avait été inscrite avant l'entrée en vigueur de la Loi Organique relative aux Lois de Finances (LOLF). Dans ce cadre, des travaux de fondation ont été réalisés. Le financement initial était domicilié au compte Fonds National de la Recherche (FNR). Toutefois, une résiliation du contrat est intervenue avec l'entreprise chargée des travaux.

Avec l'application de la LOLF en janvier 2023, le compte FNR a été clôturé. Les crédits de paiement (CP) correspondants ont été reversés vers des comptes du Trésor afin d'assurer la continuité du financement des projets ayant déjà obtenu le visa du Contrôleur budgétaire avant la clôture dudit compte.

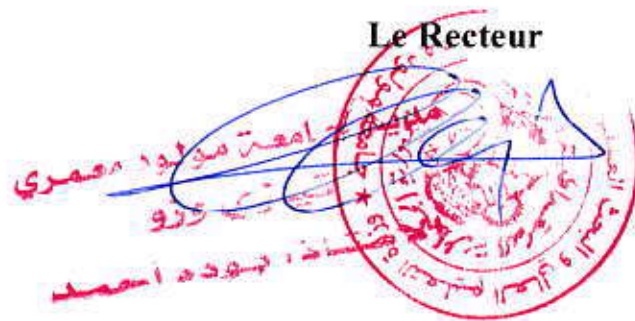
Une nouvelle opération a été notifiée en 2024. En novembre 2025, son intitulé a été modifié pour intégrer les volets « Étude (actualisation et complément) » et « Suivi », aboutissant à l'intitulé actuel. Il a été constaté que le montant de l'Autorisation d'Engagement (AE) accordé dans le cadre de cette nouvelle opération représente environ la moitié du montant réellement nécessaire pour l'achèvement du projet. L'évaluation des offres reçues suite au lancement de l'appel d'offres a confirmé cette insuffisance budgétaire. Le différentiel correspond au montant non réintégré consécutivement à la clôture du compte FNR. Il est précisé que, conformément aux dispositions de la LOLF, l'opération a été sauvegardée par le lancement de l'appel d'offres avant l'expiration du délai réglementaire de deux années suivant son inscription, évitant ainsi son annulation.

En conséquence, une réévaluation de l'Autorisation d'Engagement s'avère indispensable afin de permettre l'achèvement du projet. Un courrier de demande de réévaluation sera adressé à la DGRSDT.

Concernant la nouvelle opération accordée en 2026 dont l'intitulé est : « Etude suivi et réalisation de divers travaux de réhabilitation et d'aménagement des blocs pédagogiques des différents sites de l'université Mouloud Mammeri de Tizi-Ouzou », il a été décidé ce qui suit :

- Chaque faculté désignera un représentant en vue de la mise en place d'un comité de suivi de l'opération. Ce comité sera présidé par le représentant du Vice-Rectorat chargé de la planification.
- L'ordre de priorité des travaux est comme suivi : Étanchéité, Éclairage, double vitrage, assainissement, AEP, électricité ... etc

Le Recteur



The image shows a handwritten signature in blue ink over a red circular official stamp. The stamp contains the text 'جامعة مولود معمري - تيزي وزو' (University of Mouloud Mammeri - Tizi-Ouzou) and 'الجامعة' (The University). The signature is written in Arabic script.